

Montréal, le 15 avril 2026

Paule Hamelin
Associée
Ligne directe : 514-392-9411
Paule.hamelin@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

M^e Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR –
Dossier de la Régie : R-4320-2025 (Sujets 2 et 3)
Notre dossier : G10096534**

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie du 10 avril 2026 ([A-0048](#)) et vise à lui transmettre différentes informations requises en prévision de l'audience du 22 au 28 avril 2026 dans le dossier mentionné en titre pour l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« **ACIG** »).

1. Preuve de l'ACIG

L'ACIG entend présenter 2 panels. Un premier panel constitué de certains membres de l'ACIG dont les noms et titres sont mentionnés plus bas ainsi que du président de l'ACIG, Monsieur Nazim Sebaa, pour une durée d'environ 20 minutes, en lien avec l'impact des frais de socialisation et la hausse des frais de socialisation selon la méthode proposée par Énergir (C-ACIG-0029 : sommaire exécutif, introduction et essentiellement les impacts soulevés dans les sections 3 à 5 du mémoire).

Les noms et titres des membres de l'ACIG du panel 1 outre M. Sebaa sont: Monsieur Serge Laflamme, Directeur, approvisionnement en Énergie, RYAM, Monsieur Alexandre Lévesque, ingénieur, Sustana et Monsieur Hugues Fauville, Vice-président - Ressources humaines, Communication, Environnement et Décarbonation, ArcelorMittal.

Un deuxième panel constitué des analystes de l'ACIG (Monsieur David Beauvais et Madame Monique Nobert) et de M. Nazim Sebaa présentera ensuite les autres éléments du mémoire de l'ACIG (C-ACIG-0029) portant sur les sujets 2 et 3 pour une durée d'environ 30 minutes.

Nous verrons à transmettre à la Régie en prévision de l'audience les curriculum vitae des témoins et les affidavits d'adoption de la preuve.

2. Contre-interrogatoire des panels d'Énergir

Nous prévoyons une durée d'environ 30 minutes pour le contre-interrogatoire du panel 1 et d'environ 15 minutes pour le panel 2 d'Énergir.

3. Contre-interrogatoire des intervenants

L'ACIG se réserve l'opportunité de contre-interroger les intervenants d'une durée minimale et possiblement pour fins de précisions selon le contenu de leur preuve.

4. Argumentation de l'ACIG

L'ACIG prévoit une argumentation d'environ 40 minutes et préférerait faire sa présentation sous forme orale.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
Associée